

COMMUNE DE SAINT - FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 29 AVRIL 2011

Le conseil municipal de SAINT – FARGEAU s’est réuni le Vendredi 29 avril 2011 à 20H30 à la mairie de SAINT – FARGEAU , sous la présidence de
Monsieur Jean JOUMIER , Maire .

**Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER . MAZE . BAUDOT. PATIN .CHARPENTIER .
PETIT . MUROT. LEAU . ROPARS . ROLAZ . SUSTRAC.**

Etaient absents excusés : Mr ROUSSEAU avait donné pouvoir à Mme BAUDOT.

Mme BROCHUT	-	Mr PATIN .
Mr COURIVAUD	-	Mme MUROT .
Mr BEAUDOIR	-	Mr PETIT .
Mr AMAR	-	Mr JOUMIER .
Mme LELORRAIN	-	Mr ROPARS .

Etaient absents : Mme MAGNY. Mr BOULAY.

Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pascal PETIT .

Lecture est donnée du procès – verbal de la séance précédente qui n’amène pas d’observations .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 19 avril 2011 , l’Ordre du Jour était le suivant :

- 1°) Vote du compte de gestion 2010 M 14 ;**
- 2°) Approbation du compte administratif 2010 M14 et affectation du résultat ;**
- 3°) Vote du taux des taxes ;**
- 4°) Vote du budget primitif 2011 M14 ;**
- 5°) Vote du compte de gestion 2010 Musée ;**
- 6°) Approbation du compte administratif 2010 Musée et affectation du résultat ;**
- 7°) Vote du budget primitif 2011 Musée ;**
- 8°) Vote du compte de gestion 2010 M49 Service Eau-Assainissement ;**
- 9°) Approbation du compte administratif 2010 M 49 ;**
- 10°) Vote du budget primitif 2011 M49 ;**
- 11°) Travaux en cours ;**
- 12°) Dossiers assurances ;**

13°) Délégation de signature pour les dossiers d'études de la future station d'épuration , afin d'obtenir les aides financières ;

14°) Travaux O.N.F. ;

15°) Création poste gardien de police municipale ;

16°) Affaires diverses .

1°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 M 14 :

Monsieur JOUMIER rappelle que les conseillers municipaux avaient été invités à venir participer à la réunion de la commission des finances , qui s'est tenue le mardi 26 avril 2011 à partir de 20H30 afin d'étudier les différents budgets réalisés en 2010 et projetés pour 2011 .

Lecture est donnée du compte de gestion 2010 pour le budget principal M 14 , le vote est le suivant :

Abstention : Mr SUSTRAC ;

Pour : les autres conseillers municipaux ;

2°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 M 14 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Lecture est donnée des chiffres du compte administratif 2010 de la M 14 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 1 629 597.90

RECETTES 2 116 519.16

Excédent 2010 486 921.26

Excédent 2009 61 376.91

Excédent 548 298.17

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	PREVUES	REALISEES	RESTES A REALISER
DEPENSES	3 103 997.00	1 078 850.58	1 752 268.42
RECETTES	3 103 997.00	979 764.28	1 782 659.51

Déficit 99 086.30 excédent 30 391.09

Déficit 2009 272 877.85

Déficit 371 964.15 déficit 341 573.06

AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement compte 1068	:	341 573.06
Section de Fonctionnement compte 002	:	206 725.11
A.F.R. de SEPTFONDS excédent 2010	:	+ 1 685.80 , soit
		208 410.91

Pour l'approbation du compte administratif , Monsieur JOUMIER avait quitté la salle et Madame BAUDOT proposait de passer au vote , pour la M 14 , le vote est le suivant :

Contre	:	Mr SISTRAC ;
Pour	:	les autres conseillers municipaux ;

3°) VOTE DU TAUX DES TAXES :

Au vu de la réforme des finances locales consécutive à la suppression de la Taxe Professionnelle et de la mise en œuvre des mécanismes de garantie de ressources prévus au titre des fonds nationaux de garantie individuelle (F.N.G.I.R.) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.) , Monsieur JOUMIER propose de maintenir les taux des taxes comme ceux votés en 2010 ;

Abstention :	Mme ROLAZ ;
Pour :	les autres conseillers municipaux ;

4°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 M 14 :

Le budget primitif M 14 2011 pour la commune s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses = Recettes 2 164 136.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses = Recettes 2 934 558.00

Contre	:	Mr SISTRAC
Pour	:	les autres conseillers municipaux ;

Admission en non – valeur pour 32€41 , vote favorable de la part des conseillers municipaux .

8°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 M 49 – SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT :

Lecture est donnée du compte de gestion 2010 pour le budget M 49 – Eau et Assainissement , le vote est le suivant :

Pour : à l'unanimité ;

9°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 M 49 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Lecture est donnée des chiffres du compte administratif 2010 de la M 49

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES	65 083.59
RECETTES	55 020.28

Déficit 2010	10 063.31
Excédent 2009	43 923.32
Excédent	33 860.01

SECTION D' INVESTISSEMENT :

	PREVUES	REALISEES	RESTES A REALISER
DEPENSES	590 494.00	479 048.97	111 508.03
RECETTES	590 494.00	333 312.14	168 563.00

Déficit 2010	145 736.83	excédent	57 054.97
Excédent 2009	64 144.89		
Déficit	81 591.94	déficit	24 536.97

AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement compte 1068 : 24 536.97

Section de Fonctionnement compte 002 : 9 323.04

Madame BAUDOT demande de passer au vote pour l'approbation du compte administratif 2010 de la M 49 , après que Monsieur JOUMIER eut quitté la salle :

Pour : à l'unanimité ;

10°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 M 49 :

Le budget primitif M49 2011 s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses = Recettes 64 512.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses = Recettes 275 370.00

Pour : à l'unanimité .

Admission en non – valeur pour : 32€41 , vote favorable de la part des conseillers municipaux .

5°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 MUSEE :

Lecture est donnée du compte de gestion 2010 pour le budget du Musée de l'Aventure du Son , le vote est le suivant :

Contre : Mr SUSTRAC
Abstention : Mmes CHARPENTIER , ROLAZ ;
Pour : les autres conseillers municipaux ;

6°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 MUSEE ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Lecture est donnée des chiffres du compte administratif 2010 du Musée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 111 164.13

RECETTES 107 031.49

Déficit 2010 4 132.64

Déficit 2009 19 332.07

Déficit 23 464.71

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	PREVUES	REALISEES	RESTES A REALISER
DEPENSES	426 548.00	123 599.54	88 908.92
RECETTES	426 548.00	67 128.00	360 978.00

Déficit 2010	56 471.54	excédent	272 069.08
Déficit 2009	120 538.40		
Déficit	177 009.94		
		Excédent	95 059.14

AFFECTATION DU RESULTAT

Section de Fonctionnement	compte 002 dépenses	:	23 464.71
Section d'Investissement	compte 001 dépenses	:	177 009.94

Monsieur JOUMIER fait remarquer que le nombre des entrées pour le Musée de l'Aventure du Son a été en augmentation de 4 338 en 2009, il est passé à 4 723 en 2010 ; de plus il est demandé une participation financière auprès du Conseil Général de l'Yonne plus importante que celle attribuée en 2010 et de ce fait le budget principal de la commune de Saint-Fargeau participera à hauteur de 50 00€ au lieu de 75 303€ en 2010.

Madame ROLAZ intervient en soulignant que : « c'est cher payé pour la commune et que le Musée de l'Aventure du Son n'est pas porteur , qu'elle aimerait bien pouvoir se tromper »-

Monsieur JOUMIER lui répond , que suite à l'agrandissement du Musée , le nombre de visites va être en augmentation par rapport aux années précédentes et que des manifestations musicales vont être mises en place pour l'année 2011 . La problématique du Conservateur , qui ne s'est pas déplacé sur le site en 2010 souligne la difficulté pour optimiser le bon fonctionnement du Musée de l'Aventure du Son .

Monsieur SISTRAC rappelle qu'en 2008 , la question avait été posée aux élus municipaux , il s'était avéré que moins de la moitié des élus n'avait visité le Musée .

Monsieur JOUMIER reprend la parole pour insister sur le fait que les élus doivent entraîner des personnes à visiter ce site fargeaulais . Monsieur le Maire rappelle que grâce au legs de Monsieur et Madame NOGUES , la commune de Saint-Fargeau a bénéficié notamment de la muséographie , 290 000€00 (placés en O.A.T.) , de biens immobiliers , bâtiments affectés à la location et terres agricoles afin d'assurer le fonctionnement du Musée .

Monsieur JOUMIER rappelle également les différentes donations au profit de la commune de Saint-Fargeau provenant de Monsieur et de Madame NOGUES , et plus

particulièrement pour la participation à la construction du collège en 1990 ; sinon Saint – Fargeau n’aurait plu eu de collège .

Monsieur SUSTRAC intervient pour rappeler les dettes suite au dossier Brisard - Noguès , dont la collectivité a dû faire face et rembourse encore actuellement le Conseil Général de l’Yonne , jusqu’en 2013 pour une somme annuelle d’un montant de 83 594€ .

Monsieur JOUMIER lui répond qu’effectivement le choix a été très dur à prendre au niveau des élus , lors de cette période difficile pour l’ensemble de la collectivité ; toutefois le montant des charges était compensé par le revenu de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Foncière Bâtie d’une part et d’autre part près de cent employés représentant au moins quarante familles travaillent grâce à l’entreprise « Constructions Noguès » . En 2014 , ce dossier de remboursement de dettes sera terminé .

Monsieur PATIN poursuit en expliquant que l’ évolution du nombre de visites pour le Musée était quelque peu difficile en considérant les travaux qui étaient en cours , le manque d’animations , le mi-temps d’un Conservateur qui ne se déplaçait pas sur la Commune ; une nouvelle dynamique va se créer afin de développer ce site touristique .

Monsieur le Maire reprend en disant qu’ une subvention de 80 000€00 du Pays de Puisaye – Forterre est inscrite pour réaliser la muséographie pour un montant de 250 000€00 . Ce dossier sera étudié ultérieurement .

Le Conseil Général a voté favorablement pour la participation financière concernant l’acquisition de 50 audiophones .

Il est rappelé que malheureusement les budgets des Musées sont déficitaires .

Il est tout à fait logique de regarder les différentes donations et le legs des consorts NOGUES (également pour la Maison de Retraite de Saint-Fargeau) , dans une globalité, ce qui a permis de réaliser un certain développement pour la collectivité .

Monsieur JOUMIER poursuit : « Hors de moi de balayer ce Musée , d’un point-de-vue moral , je respecterai la volonté de Monsieur et de Madame NOGUES » . –

Monsieur PATIN rappelle que le conseil municipal avait approuvé ce legs ; quant au problème Brisard , le conseil municipal s’était entouré de conseils , mais la décision a été votée pour que l’entreprise continue à travailler et à employer sur le site de Saint-Fargeau . : « On n’a pas fait jouer d’une manière directe brutale l’arrêt des comptes , ces décisions difficiles à prendre sont revenues plusieurs fois en réunions (parfois jusqu’à deux heures du matin) et le conseil municipal a approuvé ces décisions . « -

Monsieur JOUMIER reprend la parole en disant que l’extension du Musée avait été votée par les élus , et annonce qu’une activité supplémentaire se met en place dans les anciens locaux de l’entreprise Noguès , rue de la Fontaine Choison ; Il est bien évident que sur le plan politique , un élu est amené à prendre des risques et il apparaît que le

choix de ne pas « couper les ponts et de supporter la charge » a permis de maintenir les emplois sur la commune tout en bénéficiant des revenus fiscaux .

Madame BAUDOT intervient en rappelant que l'opposition des années 1992 et suivantes voulait augmenter les taux des impôts locaux , mais Monsieur BORDIER , Maire a toujours voulu maintenir les taux et de « serrer la visse au niveau du fonctionnement et de l'investissement » .

Monsieur JOUMIER dit que de nombreux chefs-lieux de cantons de Puisaye envient la commune de Saint-Fargeau , tant sur le plan économique que sur le plan touristique .

Madame BAUDOT demande de passer au vote pour l'approbation du compte administratif 2010 du Musée , après que Monsieur JOUMIER eut quitté la salle :

le vote est le suivant :

Contre	:	Mr SUSTRAC ;
Abstention	:	Mmes CHARPENTIER , ROLAZ ;
Pour	:	Les autres conseillers municipaux ;

7°)VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 MUSEE :

Le budget primitif 2011 du Musée s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses = Recettes	:	135 769.00
---------------------	---	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses = Recettes	:	373 404€00
---------------------	---	------------

Le vote est le suivant :

Contre	:	Mr SUSTRAC ;
Abstention	:	Mmes CHARPENTIER, ROLAZ ;
Pour	:	Les autres conseillers municipaux ;

11°) TRAVAUX EN COURS :

11-1 Travaux supplémentaires au Gymnase –

- Porte double métallique	:	950€00
- Electricité	:	1 675€00
- Tracés de jeux	:	300€00
Abstention	:	Mr SUSTRAC

Pour : Les autres conseillers municipaux ;

11-2 Travaux –

Une somme de 120 000€00 a été inscrite sur le budget pour la réfection de voirie et des trottoirs situés Promenade du Grillon , revoir pour interdiction du stationnement des véhicules ;

Un accord de principe est donné pour la subvention D.E.T.R. concernant la réfection de la cour de l'Ecole Elémentaire ;

Les travaux Impasse des Lions sont en cours de réalisation par un Employé Communal ;

Le portail du cimetière de Saint-Fargeau a été refait ;

Monsieur SUSTRAC demande si l'Architecte du Boisgelin a apporté une réponse à ses questions ?

Monsieur JOUMIER lui répond par la négative , toutefois il est à remarquer que le Centre de Loisirs a très bien fonctionné durant les congés scolaires et qu'il était au complet d'une part et que d'autre part : -« tout le monde se félicite de la réalisation du projet et de l'aménagement des lieux ; »-

Monsieur SUSTRAC reprend en disant qu'il ne remet pas en cause le projet mais qu'il regrette un certain nombre de malfaçons .

Monsieur JOUMIER lui répond que deux architectes peuvent avoir des avis différents .

12°) DOSSIERS ASSURANCES :

12-1 -

Suite à l'acquisition de deux tracteurs , la commune a retenu la proposition la moins-disante auprès des organismes d'assurances , soit le GAN , qui assurait déjà le matériel .

12-2 –

Suite aux infiltrations d'eaux pluviales dans le bâtiment du Musée , l'Assurance Dommage – Ouvrage a été mise en œuvre et rembourse la somme de : 4 552€02 pour la remise en état du chaîneau et du sol de la salle située au rez-de-chaussée .

13°) DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES DOSSIERS D'ETUDES DE LA FUTURE STATION D'EPURATION , AFIN D'OBTENIR LES AIDES FINANCIERES :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délégation de signature pour finaliser les différents dossiers d'études concernant la réalisation de la future station d'épuration , en sachant que l'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 45% ces différents dossiers : études du sol , de la topographie , étude liée aux impacts des rejets , acquisition des terrains .

14°) TRAVAUX O.N.F. :

A l'unanimité , le conseil municipal vote favorablement pour demander à l'O.N.F. :

- Le martelage des cloisonnements d'exploitation de la parcelle 6 ;
- Le martelage de la parcelle 10 (partie est) en coupe définitive ;
- Le martelage de la parcelle 13 en coupe d'amélioration ;
- La mise en vente des futaies et des houppiers .

15°) CREATION POSTE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE :

Considérant :

- que le responsable du service technique fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2011 ;
 - qu'un employé communal postule pour ce poste et qu'il est nécessaire de créer un poste de gardien de police municipal ,
- le conseil municipal émet un avis favorable pour la création de ce poste .

Il est bien entendu :

- que de la prévention continuera à être faite au niveau de la population ;
- que les panneaux d'interdiction de camper situés vers le Bourdon devront être repeints ;
- que ce gardien de police municipal effectuera une période d'essai , qu'il bénéficiera d'un logement de fonction sous condition suspensive d'un avis favorable à la fin de sa période d'essai , sinon libération des lieux .

16°) AFFAIRES DIVERSES :

- 16-1 La commune de Saint-Fargeau a reçu une requête en référé du Tribunal Administratif de Dijon , suite à un rapport établi par le cabinet Baroin-Expert , concernant le mur de la propriété de la SCI des Lys , sise 10 rue Porte – Marlotte à Saint-Fargeau 89170 – Le Département de l'Yonne avait été saisi , mais le Conseil Général affirme qu'il n'est pas mis en cause dans cette affaire .
- Monsieur JOUMIER dit que depuis des décennies il n'a pas vu d'entretien au niveau de ce mur .

- Madame ROLAZ , propriétaire de ce bien conjointement avec son mari , prend la parole pour expliquer que derrière ce mur , une dénivellation de plusieurs mètres existe , le mur de soutènement subit une poussée ce qui a pour conséquence une inclinaison importante et qu'il n'existe pas de relevés au niveau des trottoirs .
- Par l'assurance juridique , la commune de Saint-Fargeau doit se défendre et prendre un avocat .
- 16-2 – Lors d'une prochaine réunion , la Communauté de Communes de la Puisaye – fargeaulaise qui a pour compétence la petite enfance et la jeunesse délibèrera sur l'aménagement du terrain situé devant les courts de tennis en terrain multi-sports. Le montant de cette réalisation serait de l'ordre de : 33 700€00 en sachant que le financement serait subventionné par le Conseil Général , le Conseil Régional , le programme LEADER et par 20% d'autofinancement .

16-3 – Le conseil municipal vote favorablement pour l'adhésion à la Fédération Yonne de l'Hôtellerie de Plein – Air pour un montant de 534€39 , afin d'aider la collectivité dans la réflexion pour le Terrain de Camping Municipal , la commune avait adhérer à cette Fédération jusqu'en 2006 .

16-4 - Projet de vendre les Haras des Landiers , le service technique assure l'entretien de la cour et vente d'herbe à la SAFER pour une durée limitée .

16-5 – Monsieur SISTRAC dit que Monsieur BAULARD est intervenu pour le dossier des maisons situées au 13 et au 15 rue de l'Eglise (l'une appartenant à la commune, l'autre à Monsieur et à Madame SISTRAC) , transmission des mails en février et mars 2011 . – « Par rapport au dossier assurance qui avait traîné pendant six mois , j'ai apporté une réponse plus rapidement . »-

Monsieur JOUMIER lui répond qu' un courrier daté du 25 octobre 2010 lui avait été adressé ainsi que la photocopie du dossier transmis par Géomexpert concernant la division en volumes des deux maisons déjà sus-nommées et qu'aucune réponse de la part de Monsieur SISTRAC n'étant intervenue , Monsieur JOUMIER a donc redemander à GEOMEXPERT de bien vouloir faire le nécessaire en sachant que ce sera la commune qui prendra en totalité la charge des honoraires ; ainsi la date du 22 avril 2011 a été fixée . Monsieur SISTRAC a fourni les relevés de propriété et les plans .

Maître CHABUEL-RANDAZZO demandait ce document afin de pouvoir mettre en vente le bien communal situé au 15 rue de l'Eglise en même temps que le bien communal situé au 35 rue Raymond Guérémy .

-16-6 – Actuellement un Mobil – Home stationne sur une parcelle privée située Avenue Michel de Toro , ce stationnement est temporaire , car il permet à deux personnes d’installer un commerce de fabrication et de vente de savons et de bougies pour l’épouse et pour l’époux qui est ferronnier de créer des emplois ; Il est rappelé qu’une autre entreprise est également située Avenue Michel de Toro pour créer une station de lavage .

-16-7- Une réunion a eu lieu le 21 avril dernier , pour le P.L.U. , avec Géomexpert , Monsieur JOUMIER , Monsieur MAZE et les Adjoints d’une part concernant les destinations des bâtiments agricoles qui ne le sont plus aujourd’hui ; puis cette réunion s’est poursuivie en présence des élus et de Monsieur CURT , Architecte des Bâtiments Historiques :

- projet parking des camping-cars : alignement des véhicules tournés vers la vue du parc du château ;
- Périmètre des bâtiments historiques pour l’ensemble de l’agglomération ;
Mise à l’enquête publique pour ce périmètre , pour le P.L.U. entre le 15 juin et le 15 juillet 2011 , puis le Commissaire Enquêteur a un mois pour rendre son avis et enfin le conseil municipal délibère pour approuver le P.L.U. .
- Suite à la demande de la part d’un élu pour changer l’heure de l’éclairage public , le Maire lui répond par la négative .

Après discussions diverses , la séance est levée à minuit trente .

Le Secrétaire de Séance
Jean-Pascal PETIT

Le Maire
Jean JOUMIER